

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 10.06.2024

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression 10.06.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : **Méthanol InfinityLab pente pour LCMS**
Code Produit : 5191-5111, 5191-5111-001
No.-Index : 603-001-00-X
No REACH : 01-2119433307-44-XXXX
No.-CAS : 67-56-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué par : EMD Millipore Corporation 400
Summit Dr,
Burlington MA 01803 USA
An affiliate of Merck KGaA, Darmstadt, Germany.

Société : Agilent Technologies Deutschland GmbH
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Germany

Téléphone : +(33) 0800 603 1000
Adresse e-mail : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC)


RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange


Liquides inflammables, (Catégorie 2)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë, (Catégorie 3)	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, (Catégorie 3)	H331: Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë, (Catégorie 3)	H311: Toxique par contact cutané.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, (Catégorie 1), Yeux, Système nerveux central	H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme	
Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger H225 H301 + H311 + H331 H370	Liquide et vapeurs très inflammables. Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux, Système nerveux central).
Conseils de prudence P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 P280	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P311	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
Informations Additionnelles sur les Dangers	aucun(e)

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme	
Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger H370 H301 + H311 + H331	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
Conseils de prudence P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P304 + P340 + P311	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
Informations Additionnelles sur les Dangers	aucun(e)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Formule : CH4O
Poids moléculaire : 32,04 g/mol
No.-CAS : 67-56-1
No.-CE : 200-659-6
No.-Index : 603-001-00-X

Composant	Classification	Concentration
Méthanol		
No.-CAS : 67-56-1 No.-CE : 200-659-6 No.-Index : 603-001-00-X	Flam. Liq. 2; Acute Tox. 3; STOT SE 1; H225, H301, H331, H311, H370 Limites de concentration: >= 10 %: STOT SE 1, H370; 3 - < 10 %: STOT SE 2, H371;	<= 100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours Donnée non disponible

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction Donnée non disponible
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Oxydes de carbone
- 5.3 Conseils aux pompiers Donnée non disponible
- 5.4 Information supplémentaire
Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Donnée non disponible
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Donnée non disponible
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Pour les précautions, voir section 2.2
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Donnée non disponible
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle 8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
	Remarques	Indicatif Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
		VME	200 ppm 260 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 1.300 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Zone d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
--------------------	--------------------	--------------------	--------

DNEL travailleurs, court terme	dermal(e)	Effets systémiques	
DNEL travailleurs, court terme	par inhalation	Effets systémiques	260 mg/m3
DNEL travailleurs, court terme	par inhalation	Effets locaux	260 mg/m3
DNEL travailleurs, long terme	dermal(e)	Effets systémiques	
DNEL travailleurs, long terme	par inhalation	Effets systémiques	260 mg/m3
DNEL travailleurs, long terme	par inhalation	Effets locaux	260 mg/m3
DNEL consommateur, court	dermal(e)	Effets systémiques	
DNEL consommateur, court	par inhalation	Effets systémiques	50 mg/m3
DNEL consommateur, court	oral	Effets systémiques	
DNEL consommateur, court	par inhalation	Effets locaux	50 mg/m3
DNEL consommateur, long terme	dermal(e)	Effets systémiques	
DNEL consommateur, long terme	par inhalation	Effets systémiques	50 mg/m3
DNEL consommateur, long terme	oral	Effets systémiques	
DNEL consommateur, long terme	par inhalation	Effets locaux	50 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Compartiment	Valeur
Eau douce	154 mg/l
Sédiment d'eau douce	570,4 mg/kg

Eau de mer	15,4 mg/l
Sol	23,5 mg/kg
Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

Contact total

Matériel: caoutchouc butyle épaisseur

minimum: 0,7 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Butoject® (KCL 898)

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

Contact par éclaboussures Matériel:

Viton® épaisseur minimum: 0,7

mm

Délai de rupture: 120 min

Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Contrôle de l'exposition de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) État physique liquide
- b) Couleur incolore
- c) Odeur caractéristique
- d) Point de fusion/point Point de fusion: -97,8 °C - (ECHA) de congélation
- e) Point initial 64,7 °C à 1.013 hPa - (ECHA)
d'ébullition et intervalle
d'ébullition
- f) Inflammabilité Donnée non disponible
(solide, gaz)
- g) Limites Limite d'explosivité, supérieure: 44 % (v)
supérieure/inférieure Limite d'explosivité, inférieure: 5,5 % (v)

- d'inflammabilité ou d'explosivité
- h) Point d'éclair 9,7 °C - coupelle fermée - Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.9
- i) Température d'autoinflammation 455,0 °C à 1.013 hPa - DIN 51794
- j) Température de décomposition Distillable à pression normale sans décomposition préalable.
- k) pH Donnée non disponible
- l) Viscosité Viscosité, cinématique: 0,54 - 0,59 mm²/s à 20 °C
Viscosité, dynamique: > 0,544 - < 0,59 mPa.s à 25 °C
- m) Hydrosolubilité 1.000 g/l à 20 °C - complètement miscible
- n) Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: -0,77 à 25 °C - (HSDB), Bioaccumulation n'est pas à prévoir.
- o) Pression de vapeur 169,27 hPa à 25 °C
- p) Densité 0,79 g/cm³ à 20 °C
Densité relative 0,79 - 0,8 à 20 °C
- q) Densité de vapeur 1,11 relative
- r) Caractéristiques de la Donnée non disponible particule
- s) Propriétés explosives Donnée non disponible
- t) Propriétés non comburantes
- 9.2 Autres informations concernant la sécurité
- Énergie minimale d'ignition 0,14 mJ
- Conductivité < 1 µS/cm
- Densité de vapeur relative 1,11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Donnée non disponible
- 10.2 Stabilité chimique Donnée non disponible
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Danger d'explosion avec : Oxydants acide perchlorique perchlorates sels d'oxacides halogénés chrome(VI) oxyde halogène oxydes azote oxydes oxydes non métalliques mélange sulfochromique chlorates hydrures zinc diéthyle halogènes

magnésium en poudre hydrogène
peroxyde Acide nitrique acide
sulfurique acide permanganique
hypochlorite de sodium Réactions
exothermiques avec :
halogénures d'acides Anhydrides d'acide
Agents réducteurs
acides Brome
Chlore Chloroforme
magnésium
tétrachlorométhane
Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:
Fluor
Oxydes de phosphore
Raney-Nickel
Dégagement de gaz ou de vapeurs dangereux avec :
Métaux alcalino-terreux
Métaux alcalins

10.4 Conditions à éviter Donnée non
disponible

10.5 Matières incompatibles Donnée non
disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 100,1 mg/kg

(Avis d'expert)

Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

Symptômes: Nausée, Vomissements

Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 4 h - 3,1 mg/l - vapeur

(Avis d'expert)

Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2) Symptômes: Irritations des voies respiratoires.

Estimation de la toxicité aiguë Dermale - 300,1 mg/kg

(Avis d'expert)

Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: (ECHA)

Remarques: Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: (ECHA)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Test de sensibilisation: - Cochon d'Inde Résultat: négatif (OCDE ligne directrice 406)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les critères de classification ne sont pas remplis concernant les données disponibles.

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Les critères de classification ne sont pas remplis concernant les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. - Yeux, Système nerveux central

Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à

des niveaux de 0,1 % ou plus. Effets aigus :, Migraine, Vertiges, Somnolence, narcose, Cécité, Troubles visuels, effets

irritants, Nausée, Vomissements, excitation, spasmes, ivresse, Coma Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

(OCDE ligne directrice 301D)

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) 600 - 1.120 mg/g
Remarques: (IUCLID)

Demande Chimique en Oxygène (DCO) 1.420 mg/g
Remarques: (IUCLID)

Demande théorique en oxygène 1.500 mg/g
Remarques: (bibliographie)

Rapport DBO / DBOthéorique 76 %
Remarques: Essai de fiole fermée(IUCLID)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation *Cyprinus carpio* (Carpe) - 72 jr à 20 °C - 5 mg/l(Méthanol)

Facteur de bioconcentration (FBC): 1,0

12.4 Mobilité dans le sol

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Éviter le rejet dans l'environnement.

Stabilité dans l'eau à 19 °C 83 - 91 % - 72 h
Remarques: S'hydrolyse au contact de l'eau.S'hydrolyse facilement.
- 2,2 a
Remarques: Réaction avec les radicaux hydroxyles(IUCLID)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets Donnée non disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1230

IMDG: 1230

IATA: 1230

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: MÉTHANOL IMDG:

METHANOL IATA:

Methanol

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 (6.1)

IMDG: 3 (6.1)

IATA: 3 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

IMDG Polluant marin: non

IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Code de restriction en :
(D/E) tunnels

Information

: Donnée non disponible

supplémentaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du H2 Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

TOXICITÉ AIGUË

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

22 Méthanol

Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4722: Méthanol (numéro CAS 67-56-1).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Informations Complémentaires

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

Annexe: Scénario d'exposition Utilisations identifiées:

Utilisation: Utilisation industrielle

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU3, SU9, SU 10: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, Fabrication de substances chimiques fines, Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
PC21: Substances chimiques de laboratoire
PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
ERC1, ERC2, ERC6a, ERC6b: Fabrication de substances, Formulation de préparations, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Utilisation: Utilisation professionnelle

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
PC21: Substances chimiques de laboratoire
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
ERC2, ERC6a, ERC6b: Formulation de préparations, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3
Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU9, SU 10
Catégorie de produit chimique : PC21
Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement : ERC1, ERC2, ERC6a, ERC6b:

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit dans le Mélange/l'Article jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de Liquide très volatil l'utilisation) :

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine
Fréquence d'utilisation : < 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvrir les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

Travailleurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
PROC1	ECETOC TRA				< 1
PROC2	ECETOC TRA				< 1
PROC3	ECETOC TRA				< 1
PROC4	ECETOC TRA				< 1
PROC5	ECETOC TRA				< 1
PROC8a	ECETOC TRA				< 1

PROC8b	ECETOC TRA				< 1
PROC9	ECETOC TRA				< 1
PROC10	ECETOC TRA				< 1
PROC15	ECETOC TRA				< 1

*Ratio de caractérisation des risques

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition
 Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux : SU 22
 Secteurs d'utilisation finale : SU 22
 Catégorie de produit chimique : PC21
 Catégories de processus : PROC15
 Catégories de rejet dans : ERC2, ERC6a, ERC6b: l'environnement

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit dans le Mélange/l'Article jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
 Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide très volatil

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine
 Fréquence d'utilisation : < 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvrir les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

Travailleurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
PROC15	ECETOC TRA				< 1

*Ratio de caractérisation des risques

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).